

2020

**(décision
modificative
n°2)**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

métropole
GrandNancy

PRESENTATION DETAILLEE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - 2020

Cette DM n°2 de l'exercice 2020 intègre les suites des conséquences financières de la crise sanitaire, dont une partie a déjà été présentée en DM n° 1. Ces inscriptions budgétaires sont regroupées dans une ***première partie***.

La ***deuxième partie*** comporte des inscriptions urgentes ou complémentaires ainsi que la transcription financière des premières mesures du nouveau mandat, ainsi que des désaffectations de crédits, les facteurs conjoncturels ayant provoqué un retard de programmation sur certaines opérations.

La ***troisième partie*** est consacrée aux écritures comptables spécifiques comprenant les régularisations comptables et les opérations d'ordre.

Enfin, la ***quatrième partie*** correspond au tableau des virements de chapitre à chapitre au sein d'un même centre de responsabilité (en fonctionnement) et de la même opération (en investissement).

La présentation des ajustements est proposée par grandes typologies de dépenses pour la section de fonctionnement et par autorisations de programme – opérations pour la section d'investissement.

☆☆☆

PRESENTATION CONSOLIDEE DE LA DM2	page	5
I – DEPENSES ET RECETTES LIEES A LA CRISE SANITAIRE	page	7
II – AUTRES DEPENSES ET RECETTES	page	17
III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES	page	43
IV – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE		
Section d’investissement : virements de crédits à l’intérieur d’une même AP, d’un chapitre à un autre chapitre, au sein de la même opération	page	57
Section de fonctionnement : virements de crédits à l’intérieur d’un même CR, d’un chapitre à un autre chapitre	page	59

Présentation consolidée de la DM2

Les tableaux de synthèse

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Tous budgets		Réelles	d'ordre	Total
Budget principal	Autres dépenses supplémentaires	-657 623	2 312 564	1 654 941
Eau	Autres dépenses supplémentaires	-3 262 318		-3 262 318
R.M.T.	Autres dépenses supplémentaires	97 700		97 700
Parcs de stationnement	Autres dépenses supplémentaires	1 500	4 000	5 500
Locations immobilières	Autres dépenses supplémentaires	-131 500		-131 500
Congrès événements	Autres dépenses supplémentaires	16 500		16 500
Transports	Autres dépenses supplémentaires	-11 883 340	-5 000 000	-16 883 340
Total budgets	Autres dépenses supplémentaires	-15 819 081	-2 683 436	-18 502 517

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Tous budgets		Réelles	d'ordre	Total
Budget principal	Autres recettes supplémentaires	2 146 894	2 382 564	1 654 941
	<i>Emprunts</i>	-2 874 517		
Eau	Autres recettes supplémentaires	91 000	2 682	-3 262 318
	<i>Emprunts</i>	-3 356 000		
Assainissement	Autres recettes supplémentaires	44 000		0
	<i>Emprunts</i>	-44 000		
R.M.T.	<i>Emprunts</i>	97 700		97 700
Parcs de stationnement	Autres recettes supplémentaires		4 000	74 000
	<i>Emprunts</i>	70 000		
Locations immobilières	Autres recettes supplémentaires	22 000		-131 500
	<i>Emprunts</i>	-153 500		
Congrès événements	Autres recettes supplémentaires	193	-193	424 500
	<i>Emprunts</i>	424 500		
Transports	Autres recettes supplémentaires	-4 028 367	-5 000 000	-16 883 340
	<i>Emprunts</i>	-7 854 973		
Total budgets	Autres recettes supplémentaires	-1 724 280	-2 610 947	-18 026 017
	<i>Emprunts</i>	-13 690 790		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Tous budgets		Réelles	d'ordre	Total
Budget principal	Economies liées à la crise sanitaire	-50 000		
	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	1 124 167		1 074 167
	Autres économies	-283 240		
	Autres dépenses supplémentaires	177 200		-106 040
Eau	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	11 500		
	Autres dépenses supplémentaires	30 883	2 682	45 065
Assainissement	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	7 500		
	Autres dépenses supplémentaires	36 795		44 295
Parcs de stationnement	Autres dépenses supplémentaires		4 000	4 000
Locations immobilières	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	332 787		
	Autres dépenses supplémentaires	10 000		342 787
Congrès événements	Autres dépenses supplémentaires	193	-193	0
Transports	Economies liées à la crise sanitaire	-5 000 000		
	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	5 000 000	0	0
	Autres dépenses supplémentaires	319 313		319 313
Total budgets	Economies liées à la crise sanitaire	-5 050 000		
	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	6 475 954		
	Autres économies	-283 240		
	Autres dépenses supplémentaires	574 384	6 489	1 723 587

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Tous budgets		Réelles	d'ordre	Total
Budget principal	Perte des recettes tarifaires due à la crise sanitaire	-35 000		
	Perte des autres recettes due à la crise sanitaire	-500 000		
	Recettes supplémentaires liées à la crise sanitaire	36 000		-499 000
	Autres recettes	1 193 386	-70 000	1 123 386
Eau	Autres recettes	-173 000		-173 000
Assainissement	Autres recettes	-27 782		-27 782
Parcs de stationnement	Perte des recettes tarifaires due à la crise sanitaire	-705 000		
	Recettes supplémentaires liées à la crise sanitaire	1 000 000		295 000
	Autres recettes		4 000	4 000
Locations immobilières	Autres recettes	247 382		247 382
Transports	Perte des recettes tarifaires due à la crise sanitaire	-5 000 000		
	Recettes supplémentaires liées à la crise sanitaire	10 600 000		5 600 000
	Autres recettes	-485 817		-485 817
Total budgets	Perte des recettes tarifaires due à la crise sanitaire	-5 740 000		
	Perte des autres recettes due à la crise sanitaire	-500 000		
	Recettes supplémentaires liées à la crise sanitaire	11 636 000		
	Autres recettes	49 169	-66 000	6 084 169

I – DEPENSES ET RECETTES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : + 1 074 167 €

RECETTES : - 499 000 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEPENSES : + 45 000 €

RECETTES : + 36 000 €

Le 4 juin 2020, la Métropole a lancé une plateforme e-commerce pour appuyer la reprise du commerce et de l'artisanat local touchés par la crise économique née de la situation de pandémie et du confinement qui l'a suivi. En complément, la Métropole a souhaité, par délibération du Conseil métropolitain du 23 juillet dernier, mettre à disposition des communes qui le souhaitent la fonctionnalité « bons d'achat bonifiés » sur la plateforme à valoir chez les commerçants de la commune. Les frais d'activation et de gestion de module sont ainsi pris en charge par la Métropole et s'élèvent au total à **+ 45 000 €**. Ils feront l'objet d'un remboursement de la Ville de Nancy à hauteur de **+ 36 000 €** correspondant aux frais de gestion des encaissements des bons vendus par la Ville de Nancy. L'objectif est de générer un effet levier sur le chiffre d'affaires des commerçants et de renforcer le pouvoir d'achat des habitants. La Ville de Nancy a ainsi décidé de développer cette opération sur son territoire.

Il est à noter que la loi de finances rectificative n° 3 apporte aux collectivités locales un dispositif dérogatoire d'étalement des charges sur 5 ans sur les dépenses exceptionnelles directement liées à la gestion de la crise sanitaire, qui par leur nature et leur montant ne pouvaient pas être anticipées lors de l'établissement du budget et qui mettraient en péril son équilibre. Le Grand Nancy propose de prendre en charge ces dépenses sur l'excédent de fonctionnement sans pratiquer l'étalement des charges pour éviter de financer ces dépenses exceptionnelles sur la fiscalité future.

RESSOURCES – DEPENSES DE STRUCTURE

DEPENSES : + 1 900 €

SERVICES ET INFRASTRUCTURES – MAINTENANCE VOIRIE

DEPENSES : + 5 200 €

Dans le cadre des principes arrêtés par la délibération n°12 du Conseil du 23 juillet 2020, les remises gracieuses liées aux exonérations de loyers octroyés aux locataires du Bois la Chapelle à Vandoeuvre et aux bénéficiaires d'autorisation d'occupation du domaine, dont les terrasses de commerçants, nécessitent une inscription de **+ 1 900 €** et **+ 5 200 €**.

SPORTS LOISIRS

DEPENSES : - 27 933 €

Conformément aux délibérations du Conseil Métropolitain n° 5 en date du 12 juin 2020 et n° 12 du 23 juillet 2020, la Métropole a entériné une série de mesures et d'actions visant à favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire.

Elle a ainsi adopté l'exonération des redevances d'occupation du parking du Zénith à Nancy par les auto-écoles sur la période du 16 mars au 10 mai 2020. A cette occasion, une déduction au prorata temporis est appliquée cette année sur les tarifs représentant un montant arrondi à **+ 5 400 €**.

De plus, le délégataire en charge de la gestion et l'exploitation du Zénith de Nancy a lui aussi été impacté par la crise sanitaire, qui l'a conduit notamment à annuler une partie de sa programmation. Aussi, au titre des deux délibérations citées ci-dessus, une déduction de **16 667 €** HT correspondant à 2/12ème (deux mois) de la redevance d'occupation du domaine public de 100 000 € HT est appliquée. Aussi, il est nécessaire d'inscrire ces remises gracieuses enregistrées en dépenses.

Divers événements sportifs n'ont pas eu lieu cette année entraînant l'annulation des prestations associées en raison de la crise sanitaire du COVID19. En conséquence, il convient de désaffecter - **50 000 €** en dépenses au titre de la promotion par le sport.

PISCINES

DEPENSES : + 50 000 €

RECETTES : - 500 000 €

Il est nécessaire de valoriser les frais de gardiennage des piscines (**+ 50 000 €**) compte tenu de la mise en œuvre de mesures sanitaires spécifiques pour renforcer le dispositif de surveillance pendant la période estivale.

Par ailleurs, la fermeture de l'ensemble des piscines de l'Aquapôle pendant la crise sanitaire liée au COVID19 s'est traduite par un report des abonnements sur la période 2020-2021. Ce report aura un impact sur le renouvellement des abonnements d'ici la fin de l'année. En conséquence, il convient de réduire le montant des recettes des entrées des piscines de - **500 000 €**.

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

RECETTES : - 35 000 €

Impacté par la crise sanitaire liée au COVID19, le jardin botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy a vu sa fréquentation baisser, contribuant ainsi à la diminution de ses recettes à hauteur de - **35 000 €**.

SUBVENTIONS D'EQUILIBRE

DEPENSES : + 1 000 000 €

Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Parcs de stationnement », il y a lieu de revaloriser la subvention d'équilibre du budget principal de **1 000 000 €** afin de compenser les recettes tarifaires actuelles et à venir des parkings.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – SECTION DE FONCTIONNEMENT

EAU POTABLE

DEPENSES : + 11 500 €

Par délibération en date du 12 juin 2020, le Conseil métropolitain a acté le principe d'exonération des factures d'eau mis en place pour lutter contre la propagation du coronavirus pour les entreprises dont l'activité était directement impactée par le confinement. Il convient de valoriser les remises gracieuses liées à ces exonérations pour **+ 11 500 €**.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

ASSAINISSEMENT

DEPENSES : + 7 500 €

Par délibération en date du 12 juin 2020, le Conseil métropolitain a acté le principe d'exonération des factures d'eau mis en place pour lutter contre la propagation du coronavirus pour les entreprises dont l'activité était directement impactée par le confinement. Il convient de valoriser les remises gracieuses liées à ces exonérations pour **+ 7 500 €**.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

PARKINGS

RECETTES : + 295 000 €

La baisse d'activité économique et sociale liée à la crise sanitaire sur le territoire français, a conduit à une baisse de fréquentation des parkings de la Métropole engendrant une perte de recettes qui avait été estimée en juillet dernier à 900 000 € pour l'année. Cette perte de recettes avait été portée en DM1. La fréquentation des parkings ne s'étant pas améliorée depuis, un nouvel ajustement de perte de recettes doit être porté en DM2 à hauteur de **- 705 000 €**.

Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Parcs de stationnement », il y a lieu de revaloriser la subvention d'équilibre provenant du budget principal de **1 000 000 €**.

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : + 332 787 €

SPORTS LOISIRS

DEPENSES : + 175 437 €

Par délibération du Conseil n° 12 du 23 juillet 2020 relative aux mesures de soutien, à la reprise de l'économie à la suite de la crise sanitaire, un pacte de soutien aux entreprises et associations hébergées sur les sites métropolitains et notamment des mesures d'exonérations de loyers et de charges a été approuvé. Ainsi, un dégrèvement des redevances et des charges pour l'ASNL et le SLUC Basket a été accordé pendant l'ensemble de la période de fermeture administrative du stade Marcel Picot à Tomblaine et du Palais des sports Jean Weille à Nancy pour une durée de 5 mois à partir du 17 mars 2020. La réduction des redevances fixes de l'ASNL pour **+ 128 969 €** et du SLUC pour **+ 46 468 €** représente un montant total de 175 437 € H.T. qu'il convient d'inscrire au titre de remises gracieuses enregistrées en dépenses.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEPENSES : + 157 350 €

Par deux délibérations successives, des Conseils métropolitains du 12 juin et 23 juillet derniers, le Grand Nancy a décidé d'accorder des exonérations de charges et de loyers en faveur des entreprises hébergées dans des équipements métropolitains. Il est à préciser que la Métropole subit une perte d'activité de 31,5 % (35 % à l'échelle nationale) tous secteurs confondus. Ainsi, pour les entreprises louant des locaux de type « Immobilier économique », il convient d'inscrire une enveloppe de remises gracieuses permettant d'exonérer les entreprises concernées sur la durée de la période de confinement, soit du 16 mars au 11 mai 2020. Les sites concernés sont Alstom, Médiaparc, SVS, l'immeuble Fruchard à Maxéville, le bâtiment République et le Centre de vie de Brabois pour un montant de **+ 91 750 €** et **+ 65 600 €** pour le marché de gros.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - SECTION DE FONCTIONNEMENT

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

DEPENSES : 0 €

RECETTES : - 1 300 000 €

Le confinement et la baisse d'activité économique et sociale, liés à la crise sanitaire sur le territoire français, ont conduit à une baisse d'activité et de fréquentation. L'impact de la crise sanitaire sur les recettes tarifaires du budget transports 2020, est estimé à **- 5 M€**, compensée par une économie pour services non réalisés et salaires non versés par Keolis. Il s'agit donc comptablement de constater cette baisse de recettes, de diminuer d'autant la part variable de la contribution versée au délégataire, les deux montants s'annulant.

Il s'agit en parallèle de reverser au délégataire cette baisse de recettes tout en constatant un trop perçu de **+ 3,7 M€** au titre de la contribution forfaitaire. L'écart entre les 2 est donc ramené à 1,3 M€, impact réel de la crise sanitaire sur le budget transports.

Ces pertes, ainsi que l'incidence de la crise sanitaire, feront l'objet d'une compensation au délégataire sous la forme d'un avenant n° 2 de la DSP au prochain conseil.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

RECETTES : + 6 900 000 €

La simulation relative à la perte de Versement Mobilité (VM) présentée lors de la décision modificative n° 1 (- 10,880 M€) avait été réalisée à partir de données nationales relatives à de premières évaluations du nombre d'entreprises utilisant le chômage partiel, faute d'éléments locaux qui ne sont d'ailleurs pas encore disponibles.

Le Grand Nancy comme d'autres Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) craignaient une baisse significative du produit de Versement Mobilité (Orléans Métropole : - 13 %, Angers Loire Métropole : - 13 %, Métropole Aix Marseille - 10 %,...).

Par crainte d'avoir des régularisations négatives suite aux difficultés de paiement rencontrées par les entreprises, les organismes de recouvrement avaient décidé de diminuer les montants d'acomptes versés aux AOM, ce qui a engendré mécaniquement une diminution du produit sur les trois mois qui ont suivi le début de la crise sanitaire. Depuis le mois de juillet, les acomptes reversés ont retrouvé leur niveau d'avant crise et le produit semble être stabilisé.

L'URSSAF ainsi que le GART sollicités par le Grand Nancy sur les pertes liées à la crise sanitaire ont indiqué que le pourcentage annoncé par le ministère était en décalage avec la réalité, il semblerait que les entreprises aient peu utilisé ce dispositif de chômage partiel.

Aujourd'hui, il semble que les pertes de VM soient moins significatives que celles annoncées :

	Produits des régularisations depuis la Covid-19	Produits mensuels (acomptes + régularisations)
Avril	758 333	3 615 854
Mai	323 333	2 920 057
Juin	1 019 378	4 115 026
Juillet	1 335 284	4 907 185
Août	1 299 442	4 871 343
Septembre	1 701 556	5 656 648
MOYENNE	1 072 888	4 347 685

La Métropole a déjà perçu 39,43 M€ de produit VM du mois de janvier au mois de septembre, il reste donc les mois d'octobre à décembre soit 12,9 M€ plus les régularisations des mois de novembre et décembre soit 2,2 M€. Ainsi, le produit 2020 serait donc porté à 54,5 M€.

Dans ce cas de figure, le produit VM enregistrerait une baisse de 4 M€ sur 2020. C'est pourquoi, il est proposé de rajouter des crédits sur le produit transport à hauteur de **+ 6,9 M€** correspondant à la différence entre l'abaissement proposé en DM1 de - 10,9 M€ et la nouvelle perte calculée de 4 M€.

S'agissant des pertes de recettes de VM, la Loi de Finances Rectificative n° 3 a institué, par prélèvement sur les recettes de l'Etat, une dotation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre confrontés en 2020 à des pertes de recettes fiscales liées aux conséquences économiques de l'épidémie de covid-19.

Le mécanisme de calcul se traduisait par une absence d'analyse au cas par cas pour chaque taxe, ce qui signifie que les pertes potentielles de VM n'étaient pas isolées, à l'inverse des syndicats mixtes de transport, qui ne disposent que de la seule recette VM, compensés à 100 %.

Très récemment, le gouvernement a confirmé qu'il allait apporter son aide à toutes les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour faire face à leurs pertes de recettes tarifaires et fiscales (celles du versement mobilité et celles de la billetterie), alors que jusque-là, seule Ile-de-France Mobilités (IDFM) avait eu cette assurance.

Cette aide sera introduite par le biais d'un amendement lors de l'examen du quatrième projet de loi de finances rectificative, prévu pour novembre.

Dans le cas spécifique de la région Ile-de-France, le gouvernement avait finalement accepté de compenser 90% de ses pertes prévisionnelles de versement mobilité d'IDFM et entre 75 % et 90 % de ses baisses de recettes tarifaires sous forme d'une avance remboursable sur 3 ans.

II – AUTRES DEPENSES ET RECETTES

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : - 657 623 €

RECETTES : - 727 623 €

DETTE

DEPENSES : + 542 300 €

Il s'agit de régler la 1^{ère} annuité pour un montant total de 430 000 € relative au remboursement à l'EPFL de l'achat de foncier sur les friches RFF Jarville Heillecourt. Il y a lieu de compléter les crédits à hauteur de **+ 390 000 €**.

Par ailleurs, il y a lieu de revaloriser de **+ 146 900 €** l'inscription initiale de dette afin de rembourser une échéance d'un nouvel emprunt auprès de la Banque Postale.

En 2011, le Grand Nancy a conclu avec la compagnie photovoltaïque de l'Est un contrat de concession de travaux de toiture sur le bâtiment de l'aviron pour une durée de 20 ans à compter de sa mise en service (13/05/2012). Conformément à l'article 28 de ce contrat, un chèque de dépôt de garantie a été versé et encaissé. En décembre 2019, un contrat de cession de cette centrale photovoltaïque a été signé entre la Métropole et la Cie photovoltaïque de l'Est. Il convient donc aujourd'hui de rembourser cette caution à hauteur de **+ 5 400 €**.

RECETTES : - 2 874 517 €

Les mouvements budgétaires inscrits dans cette décision modificative permettent de désaffecter **- 2 874 517 €** d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 59 550 508 €.

FISCALITE ET DOTATIONS

DEPENSES : + 63 000 €

L'enveloppe budgétaire relative à la Taxe Locale d'Équipement (TLE) a été valorisée à hauteur de 37 000 € lors du budget primitif et lors de la Décision Modificative n° 1 mais les demandes de remboursements de taxes d'urbanismes peuvent être transmises à la Métropole sans que le Grand Nancy puisse prévoir à l'avance ces montants. Suite à un trop perçu de taxe d'urbanisme de 27 517 €, l'EPCI doit procéder au paiement de ce dégrèvement. Il y a lieu de revaloriser cette ligne budgétaire de **+ 27 000 €**.

Par ailleurs les crédits inscrits au budget primitif pour 2 000 € au titre de la taxe d'aménagement sont insuffisants pour répondre à la demande de dégrèvement adressée par la Direction Départementale des Finances Publiques. Comme pour la TLE, ces demandes sont transmises de manière aléatoire au cours de l'année sans que la Métropole puisse les anticiper, il s'agit de travaux d'aménagement non réalisés. L'EPCI doit procéder au paiement d'un trop perçu de 35 186 €. Ainsi, il est demandé de revaloriser cette ligne à hauteur de **+ 36 000 €**.

RECETTES : + 1 014 000 €

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) a institué la dépenalisation du stationnement payant sur voirie distinguant ainsi, les forfaits post-stationnement (FPS) des amendes liées aux radars automatiques et amendes de police. Ces dernières doivent être valorisées à hauteur de **264 000 €** suite à l'arrêté préfectoral du 5 août 2020.

Par ailleurs, après calcul de l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 2020 sur les dépenses de 2019, la prévision peut être revalorisée de **+ 750 000 €** pour les recettes d'investissement (compte 10222) portant la prévision budgétaire du produit de FCTVA à 10 750 000 €.

DEPENSES : + 157 000 €

SPORT - LOISIRS - GRANDS EVENEMENTS : + 157 000 €

Opérations spécifiques de l'aquapôle

La piscine du Lido à Tomblaine offre de plus en plus de prestations aquatiques, de détente et de sport dans un espace agréable et accessible à l'étage supérieur du bâtiment. La surface actuelle de pratique des activités sportives s'avère restreinte associée à un confort de prestations limité. Aussi, l'étage supérieur du bâtiment qui accueille un espace « bien-être » fait actuellement l'objet d'une restructuration et d'une extension afin de renouveler sa gamme de services.

Une étude approfondie a été conduite par un maître d'œuvre afin d'évaluer les travaux. Pour autant, certaines offres se sont avérées supérieures à l'estimation initiale, malgré des négociations intéressantes.

En conséquence, il est nécessaire de valoriser le budget primitif 2020 voté à 308 000 €, d'une somme complémentaire de **+ 157 000 €** pour aboutir à un montant total de travaux arrêté à 465 000 €.

RECETTES : + 1 800 €

ATTRACTIVITE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE – CNR : + 1 800 €

Opération maintenance musées – conservatoire régional

Deux instruments de musique (violoncelle et clarinette) ont été loués pendant une période déterminée. Une fois leur durée de location terminée et malgré de multiples courriers et relances restés sans réponse, ces instruments n'ont pas été restitués au conservatoire Régional du Grand Nancy. Aussi, il convient de recourir à la vente de ces instruments. En conséquence, il convient d'inscrire **+ 1 800 €** en prévision de la recette.

RECETTES : + 207 130 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : + 207 130 €

Opération développement écosystème propice aux entreprises

Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. du Tronc qui fume à Essey-lès-Nancy par la SOLOREM, la Métropole a été sollicitée par la société IMMOBILIER INVEST pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AT n° 423, 427, 506 et 530 sises rue Edith Piaf à Essey-lès-Nancy en vue de construire un bâtiment multi-cellules à usage artisanal et commercial d'une surface de plancher estimée à environ 1 200 m², au prix de 55 € HT/m², soit un montant total d'environ **207 130 € HT**.

DEPENSES : 0 €

DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE

Opération projets recherche innovation : - 19 050 €

Opération contrats enseignement supérieur, recherche : + 19 050 €

Conformément à la délibération de bureau du 8 octobre 2020, il est proposé un soutien de 68 000 € à Sciences Po Nancy pour son raccordement au chauffage urbain dans le cadre du contrat de plan. Un complément de **+ 19 050 €** est inscrit à cet effet par transfert de crédits pris sur l'opération projets recherche innovation.

SIEGE DE LA METROPOLE : - 547 000 €

DEPENSES : - 547 000 €

Opération Travaux neufs au siège de la métropole (- 547 000 €)

Les travaux sur le programme de réhabilitation du rez-de-chaussée Kennedy de mise en sécurité des accès à la salle de conseil n'ont pu être mis en oeuvre cette année et devront être intégrés dans une réflexion plus large impliquant un réaménagement fonctionnel du rez-de-chaussée et de l'accueil Kennedy. Aussi, il est désaffecté – **47 000 €**.

Par ailleurs, les études de faisabilité pour la reprise de l'isolation extérieure du bâtiment Kennedy sont en cours, avec un décalage des travaux à programmer principalement sur les exercices 2022/2023 (**- 500 000 €**).

RECETTES : + 3 901 €

Opération équipements et matériels du siège de la Métropole

Dans le cadre du précédent mandat, les élus métropolitains ont été dotés de matériels de mobilité (smartphones et tablettes) achetés par le Grand Nancy. Ce matériel étant en fin de vie, il ne pourra être réaffecté aux nouveaux élus, aussi les personnalités sortantes (élus et collaborateurs de cabinet) ont la possibilité de racheter ce matériel à la valeur de reprise de l'actuel titulaire du marché de téléphonie mobile. La recette prévisionnelle est estimée à **3 901 € maximum**.

DEPENSES : - 60 000 €

EQUIPEMENTS METROPOLITAINS : - 60 000 €

Opération maintenance des bâtiments

Les travaux de démolitions et de désamiantage de l'IRH suivent leur cours, mais les appels d'offres et résultats des consultations sont inférieurs aux estimations initiales. Il peut être désaffecté – **60 000 €**.

DEPENSES : - 200 000 €

AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (- 200 000 €)

Opération Mise en conformité accessibilité des bâtiments

L'ambitieux programme de mise en accessibilité des bâtiments a été recalibré, les montants des travaux sont finalement inférieurs à l'estimatif, et pour 2020, les facteurs conjoncturels ont provoqué un retard de réalisation, il peut être désaffecté – **200 000 €**.

DEPENSES : - 500 000 €

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (EAUX PLUVIALES) : - 500 000 €

Opération réseaux d'eaux pluviales

Compte tenu du décalage des travaux de dévoiement de réseau dans le cadre du nouveau tramway, il convient de réduire les crédits prévus au titre du présent exercice de l'ordre de – **500 000 €**.

DEPENSES : 0 €

ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES OUVRAGES D'ART : - 600 000 €

Opération Voirie

ÉCLAIRAGE URBAIN : + 600 000 €

Opération Études, travaux et gestion d'éclairage public

Une enveloppe de 2,5 M€ a été inscrite au BP 2020 pour des travaux de renforcement et d'aménagement sur les voies de substitution de l'itinéraire tram. Compte tenu de l'avancement de la définition de ces itinéraires, il n'apparaît plus envisageable de les réaliser au cours de cette année. Une participation au soutien de l'activité peut se concrétiser au travers de la réaffectation de ces crédits - **2,4 M€** sur des travaux pouvant être réaffectés à une amplification (par anticipation des crédits 2021) de la maintenance du réseau primaire pour **+ 1,8 M€**. Une partie des crédits pour **+ 0,6 M€** est déjà prévue pour rétablir le niveau d'intervention en éclairage et permettre la réalisation du programme d'entretien systématique avec mise en place de Leds.

RECETTES : + 50 000 €

Opération Voirie

Par délibération n° 16 du Bureau métropolitain du 31 janvier 2020, il a été accepté la cession des parcelles cadastrées section AL n° 569p et 573p au profit de la SAS ALAJI, filiale majoritaire de la SCI de l'Aviation 7, pour un montant total d'environ 88 425 € net vendeur, pour l'extension du centre de formation sis 6 Route de l'Aviation à Villers-lès-Nancy. Cette extension a pour objectif de créer environ 1 100 m² de surface de plancher supplémentaires comprenant un voire deux étages afin de faire face au développement de l'activité de la société. La cession de ces emprises n'ayant pas été prévue au budget primitif, il y a lieu d'inscrire 50 000 € supplémentaires en dm² afin de pouvoir insérer cette recette dans sa totalité.

RECETTES : + 144 226 €

GRANDES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE : + 144 226 €

Opération Déviation de Malzéville

Dans le cadre de l'opération de la déviation de Malzéville section entre le giratoire de Pixérécourt et la rue Pasteur, il y a lieu de récupérer l'avance forfaitaire auprès de la société Eurovia pour un montant de **+ 144 226 €**.

RECETTES : + 313 300 €

PROGRAMMES ANNUELS DE VOIRIES SECONDAIRES : + 313 300 €

Opération Opérations annuelles sur voiries secondaires

Le 20 décembre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé la mise en place d'un nouveau contrat de concession avec ENEDIS pour la partie distribution d'électricité et EDF pour la partie fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

Il prend notamment en compte des enjeux liés à la transition énergétique, et permet d'orienter les actions des concessionnaires à travers un schéma directeur et des programmes pluriannuels d'investissement. Le contrat a également modifié les méthodes de calcul des redevances de concession, entraînant une hausse de la redevance d'investissement en 2020 (**+ 235 000 €**).

Il convient également d'ajouter les recettes liées à la participation financière de SLH pour les travaux d'aménagement du parking situé à l'intersection de la rue Mainvaux et l'avenue du Général Leclerc à Saint-Max (**+ 78 300 €**).

RECETTES : + 13 200 €

AMENAGEMENTS SPECIFIQUES VOIRIE ET OUVRAGES D'ART : + 13 200 €

Opération Opérations spécifiques de voirie

Une convention a été signée avec ENEDIS définissant les conditions de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques chemin d'Amance à Dommartemont. La participation financière d'ENEDIS pour le génie civil et de la maîtrise d'œuvre liés à l'enfouissement des réseaux électriques s'élève à **13 200 €**.

DEPENSES : 0 €

HABITAT - LOGEMENT

Opération 6ème P.L.H. (+ 45 000 €)

Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent, co-piloté par l'Etat, l'Agence régionale de santé et la CAF a déployé un dispositif expérimental pour 3 ans permettant d'accompagner les situations présentant un problème sanitaire aggravé en raison du mode d'occupation du logement (accumulation excessive de déchets, d'objets ou d'animaux, extrême saleté). Ce dispositif repose sur une intervention pédagogique auprès de l'occupant et avec sa participation pour favoriser le maintien à domicile dans des conditions acceptables notamment grâce à un accompagnement en matière de soin et plus largement en matière de "Savoir Habiter".

Une remise en état du logement peut également être nécessaire. La Métropole s'était engagée financièrement en 2018 et 2019, elle souhaite également maintenir sa participation de **+ 10 000 €** sur cette dernière année du dispositif.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation du Programme d'intérêt Général « Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy », une enveloppe complémentaire de 15 000 € est nécessaire. Il est également prévu une étude sur les besoins en logement accompagné, à hauteur de 40 000 €, dont la moitié sera à payer sur 2020 et le solde en 2021. Cette étude a été identifiée dans le cadre du 6ème PLH actualisé et fera l'objet d'un co-financement de l'Etat. Il est donc proposé un complément budgétaire de **+ 35 000 €** au titre de 2020.

Opération Parc privé (- 45 000 €)

Une enveloppe de **- 40 000 €** peut être libérée au titre des participations sur la lutte contre l'habitat indigne et non décent et **- 20 000 €** du programme d'intérêt général de l'habitat.

Parallèlement, un apport de **+ 15 000 €** est affecté au financement du dispositif opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le paiement de l'accompagnement des copropriétés réalisé par la SAPL Grand Nancy Habitat.

DEPENSES : - 65 750 €

COHESION SOCIALE : - 70 000 €

Opération Maisons de santé

Le solde pour la maison de santé de Villers-lès-Nancy ne sera appelé qu'en 2021 pour 25 000 € et les autres projets sont décalés. Aussi, il convient de désaffecter **- 70 000 €**.

Opération Thermalisme

Une inscription complémentaire de **+ 4 250 €** est nécessaire pour régler la tva sur la mission d'accompagnement de l'étude sur le thermalisme.

DEPENSES : 0 €

GENS DU VOYAGE

Opération Aire de stationnement (+ 36 773 €)

Des crédits supplémentaires à hauteur de **+ 36 773 €** sont nécessaires pour la suppression d'un transformateur sur l'aire de Manitas.

Opération Aire de grand passage (- 36 773 €)

Le terrain devant accueillir l'aire de grand passage sur le territoire de la Métropole n'ayant pas été identifié, les travaux n'ont pas pu être réalisés. Ces crédits ont été nécessaires sur l'aire d'accueil de Manitas.

DEPENSES : 0 €

ECOLOGIE URBAINE

Opération Ecologie urbaine (- 73 000 €)

Il a été décidé de réaliser en régie une partie des aménagements concernant les zones humides, pour des questions de coûts. De plus, la candidature à l'appel à projets pour les aménagements écologiques du sillon du Fonteno a été repoussée à mars 2021 au mieux en raison de la crise sanitaire. Il est donc proposé de désaffecter **- 33 000 €** des études et **- 40 000 €** des travaux sur le programme des milieux aquatiques.

Opération NATURA 2000 – Plateau de Malzéville (+ 73 000 €)

Dans le cadre du Plan d'Aménagement du site naturel remarquable du Plateau de Malzéville, inscrit au réseau Natura 2000, il a été décidé d'installer des panneaux pédagogiques bois et de poursuivre avec les panneaux de balisages sur le site, en fonction du contexte sanitaire. Un complément de **+ 60 000 €** est donc nécessaire.

Par ailleurs il convient d'inscrire des crédits supplémentaires pour **+ 13 000 €** suite aux remises des offres plus onéreuses que prévues pour l'étude du Plan de Préservation et de Valorisation (PPV) du Plateau de Malzéville.

DEPENSES : 0 €

PLANIFICATION URBAINE ET STRATEGIE FONCIERE

Opération Partenariat EPFL (+ 112 100 €)

Il s'agit de prévoir les besoins de frais de notaire ainsi que les frais supplémentaires post-fixations des prix de cession par l'EPFL pour un montant total de **+ 112 100 €**. Ces frais couvrent les opérations foncières de friches RFF Jarville – Heillecourt, l'Ilot rue de Reménauville à Nancy, les fourches patibulaires, le secteur Mac Mahon à Nancy, le lieu-dit « petite partie » à Heillecourt et le Collège Fonteno Montaigu Jarville – Heillecourt.

Opération Acquisitions foncières et emplacements réservés (- 112 100 €)

Aucune opportunité ne s'est présentée sur les emplacements réservés, aussi il peut être procédé à une désaffectation des crédits de - **112 100 €**.

DEPENSES : - 75 740 € €

RECETTES : + 328 976 €

URBANISME OPERATIONNEL (- 75 740 €)

Opération Rives de Meurthe (+ 37 960 €)

DEPENSES : + 37 960 € €

Il s'agit d'inscrire une régularisation de TVA pour les ZAC Stanislas-Meurthe (+ **10 000 €**) et Austrasie (+ **10 000 €**) ainsi qu'un complément de + **16 460 €** au titre des remises d'équipements sur Austrasie et des frais de notaire pour les dernières rétrocessions sur Mac Mahon (+ **1 500 €**).

RECETTES : + 900 €

Il y a lieu d'inscrire + **900 €** de recettes d'excédent de la concession d'aménagement du secteur Mac Mahon en cours de clôture.

Opération Secteur sud-est (+ 72 300 €)

DEPENSES : + 72 300 €

Un complément de + **54 300 €** vient s'ajouter sur la Zac de Brabois correspondant aux frais de notaire de parcelles relatifs à la vente délibérée lors du Conseil du 31 janvier 2020 et à une parcelle sur le centre équestre. Par ailleurs les crédits prévus sur les avances sur travaux - **37 000 €** du terrain RFF site de Montaigu sont à transférer sur les études préopérationnelles + **37 000 €** avec un besoin supplémentaire de + **18 000 €**.

Opération Plaines Rives droites (- 86 000 €)

DEPENSES : - 86 000 €

Les travaux étant en stand by et en attente de validation de la nouvelle équipe politique, les crédits du PAE (programme d'aménagement d'ensemble) peuvent être en partie désaffectés.

RECETTES : + 33 692 €

Ces recettes pour + **33 692 €** correspondent à la participation due au titre du PAE « Cœur Plaines Rive Droite » à l'intérieur du périmètre de la ZAC des Résidences Vertes à Pulnoy, conformément à la délibération du 1er février 2013 et à la convention financière avec Linkcity, aménageur. Elles sont reversées au Grand Nancy en fonction des autorisations d'urbanisme obtenues.

Opération Autres territoires à enjeux (- 100 000 €)

DEPENSES : - 100 000 €

Le lancement des études de l'Ilot expérimental d'agglomération est en attente de l'avis de la nouvelle équipe politique.

RECETTES : + 294 384 €

Conformément à la délibération du Conseil du 8 octobre 2020 relative à la note de conjoncture 2019/2020 valant clôture de l'opération de la Zac Centre Europe, il convient d'inscrire l'excédent apparaissant au bilan pour un montant de **+ 294 384 €**.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : - 3 262 318 €

RECETTES : - 3 262 318 €

EAU POTABLE

Opération Production d'eau potable

DEPENSES : + 415 000 €

Les crédits supplémentaires sur l'opération du réservoir Richard Pouille couvrent plusieurs points en lien avec l'achèvement et la mise en service de l'ouvrage :

- la révision de prix des marchés (170 000 €) : cette révision contractuelle des prix prévue au marché n'est connue qu'une fois les travaux achevés et les index nationaux de référence publiés,
- le marché complémentaire pour l'automatisation, la vidéosurveillance et la téléphonie (170 000 €) qui porte sur l'optimisation générale du fonctionnement en lien avec les évolutions en cours sur l'usine de traitement E. Imbeaux,
- le décompte général définitif (75 000 €), inscription non prévue au budget primitif.

Opération Réseaux de distribution

DEPENSES : 0 €

L'avancement actuel du projet de nouveau tramway ne permet pas de débiter les travaux de dévoiement à hauteur de ce qui était prévu sur cet exercice. Il convient donc de désaffecter – **1 950 000 €** sur l'exercice 2020.

Parallèlement, le décalage de dévoiement des travaux de réseaux dans le cadre du nouveau tramway conduit à reprendre des opérations de gestion patrimoniale et de renouvellement de canalisations sur les bases habituelles, travaux qui peuvent être engagés rapidement. Une enveloppe complémentaire de **+ 2 700 000 €** est inscrite à cet effet. Le montant total des crédits est porté à 3,4 M€ et permet d'envisager la réalisation du programme détaillé dans le tableau ci-après :

COMMUNE	ADRESSE	MONTANT (€ HT)
ART SUR MEURTHE	AVENUE SAINTE MARGUERITE	100 000
ART SUR MEURTHE	RUE DES FRÈRES MARIANISTES	30 000
DOMMARTÉMONT	RUE SAINTE GENEVIEVE	290 000
ESSEY	AVENUE FOCH	250 000
ESSEY	RUE KLEBER	150 000
FLEVILLE	ROUTE DE LUPCOURT	80 000
JARVILLE	IMPASSE DES JARDINS	28 000
LANEUVEVILLE	RUE DE LA PAIX	60 000
MALZEVILLE	AVENUE SAINT MICHEL-ALLEE DES MESANGES	200 000
MALZEVILLE	RUE DU COLONEL DRIANT	155 000
NANCY	AVENUE ET ALLEE DE LA GARENNE	365 000
NANCY	RUE CHOPIN	82 000
VANDOEUVE	SEME RA	150 000
VANDOEUVE	SEME RA	210 000
NANCY	RUE RABBIN HAGUENAUER	200 000
PULNOY	CHEMIN DU TIR ET RUE DU TIR	100 000
PULNOY	RUE D'ESSEY	100 000
SAINT MAX/MALZEVILLE	RUE DES MAGNOLIAS	100 000
SAINT MAX	RUE DES HORTENTIAS	100 000
SEICHAMPS	RESERVOIR secours réseau	100 000
VANDOEUVE	REFOULEMENT BELLEVUE - 1° TR. FOSSE PIERIERE	400 000
VANDOEUVE	AV DU CHARMOIS	150 000
		3 400 000

Les études techniques pour la réhabilitation du réservoir Beauregard à Nancy ont été prolongées par une modification du programme d'opération pour intégrer une fonctionnalité de secours intégral de l'alimentation du secteur du Haut du Lièvre via une nouvelle station de pompage à intégrer à ce projet. Les crédits peuvent être désaffectés à raison de - **750 000 €**.

RECETTES : + 91 000 €

Une convention avec la société Grand Nancy Thermal Développement prévoit le remboursement à la Métropole des travaux de pose d'une conduite de refoulement sous la rue du sergent Blandan, entre le site Grand Nancy Thermal et la rue Pierre de Sivry. Ces travaux, nécessaires au rejet des eaux pluviales, des eaux des soins thermaux utilisées brutes et des eaux de vidange des bassins vers le réseau d'eaux pluviales du Grand Nancy, sont refacturés au concessionnaire pour partie sur le budget de l'eau pour **+ 91 000 €**, le restant étant affecté au budget assainissement.

DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU : -3 680 000 €

Opération Alimentation en eau depuis la Meurthe

Il est porté une inscription complémentaire de **+ 320 000 €** sur le programme des études préalables à l'alimentation en eau depuis la Meurthe, tenant compte des résultats des investigations intermédiaires et intégrant des demandes spécifiques des services de l'Etat en charge de l'instruction. Pour mémoire, ces études préalables concernent les dossiers d'autorisations administratives au titre de l'environnement et de la santé publique, la topographie et le foncier et enfin la géotechnique. Par ailleurs, elle intègre l'étude de traitabilité des eaux de la Meurthe, d'évaluation de la performance de traitement et des évolutions requises de l'usine Edouard Imbeaux. Cette étude sera confiée à l'exploitant de l'usine. Son montant s'élève à 200 000 €.

En outre, le retard pris par les prestataires pendant la crise sanitaire, certaines contraintes liées à l'élaboration des dossiers d'autorisation au titre du code de l'environnement (inventaires faune/flore en quatre saisons notamment) et un retard général des études préalables ne permettent plus d'envisager un démarrage des travaux sur l'exercice en cours. En conséquence, il y a lieu de désaffecter l'intégralité des crédits des travaux, soit - **4 M€**. Une nouvelle inscription sera prévue sur l'exercice 2022.

RECETTES : - 3 356 000 €

DETTE

Les mouvements budgétaires inscrits dans cette décision modificative permettent de désaffecter - **3 356 000 €** d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 632 309 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Opération Réseaux de collecte

Une convention avec la société Grand Nancy Thermal Développement prévoit le remboursement à la Métropole des travaux de pose d'une conduite de refoulement sous la rue du sergent Blandan, entre le site Grand Nancy Thermal et la rue Pierre de Sivry. Ces travaux, nécessaires au rejet des eaux pluviales, des eaux des soins thermaux utilisées brutes et des eaux de vidange des bassins vers le réseau d'eaux pluviales du Grand Nancy, sont refacturés au concessionnaire pour partie sur le budget de l'assainissement (+ **44 000 €**), le principal étant affecté au budget eau.

DETTE

Les mouvements budgétaires inscrits dans cette décision modificative permettent de désaffecter – **44 000 €** d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 5 622 050,16 €.

BUDGET ANNEXE R.M.T. – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : + 97 700 €

EQUIPEMENTS METROPOLITAINS : + 97 700 €

Opération Réseau métropolitain de télécommunication

Dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public d'exploitation du Réseau Métropolitain de Télécommunication (RMT) signée en 2015, le délégataire s'était engagé à réaliser les investissements nécessaires à l'adaptation du réseau de fibre afin de faciliter le démarrage de leur commercialisation, et ce dans la limite d'une enveloppe de 800 000 € H.T. En complément, un avenant n° 3 a été signé en 2018 stipulant que les sommes excédant cette enveloppe seraient prises en charge par le délégant. En octobre 2019, le Grand Nancy a informé le délégataire que la somme totale à lui rembourser, dans le cadre des travaux de réingénierie du réseau, a été arrêtée à 934 239,90 € H.T. Deux versements ayant déjà eu lieu, le premier en 2018 de 176 135,32 € HT et un deuxième en 2019 de 540 418,29 € H.T., il est nécessaire de compléter de **+ 97 700 €** la ligne budgétaire dédiée à cette opération pour que le solde, soit 217 686,29 € H.T., puisse être réglé à Covage.

DETTE

RECETTES : + 97 700 €

Les mouvements budgétaires inscrits dans cette décision modificative permettent d'affecter **+ 97 700 €** d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est porté à 125 265 €.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

DETTE

DEPENSES : + 1 500 €

Il y a lieu de revaloriser de **+ 1 500 €** l'inscription initiale de dette afin de rembourser une échéance d'un nouvel emprunt auprès de la Banque Postale.

RECETTES : + 70 000 €

Les mouvements budgétaires inscrits dans cette décision modificative permettent d'affecter **+ 70 000 €** d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est porté à 200 000 €.

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : - 131 500 €

RECETTES : - 131 500 €

DETTE

DEPENSES : + 5 500 €

RECETTES : - 141 500 €

Compte tenu de la vente du marché de gros et du départ prochain de ses occupants, la Métropole doit rembourser les dépôts de garanties aux locataires avant la fin de l'année 2020. Une inscription complémentaire de **+ 5 500 €** en dépenses est nécessaire. Parallèlement les dépôts de garanties reçus des locataires font l'objet de recettes supplémentaires de **+ 12 000 €**.

Ainsi les mouvements budgétaires inscrits dans cette décision modificative permettent de désaffecter **- 153 500 €** d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 552 040 €.

DEPENSES : 0 €

SPORT PROFESSIONNEL

Opérations spécifiques équipements sport professionnel : - 116 450 €

Les travaux de remplacement des chaudières ont bénéficié d'une forte concurrence des entreprises du secteur, qui ont permis ainsi de dégager un disponible important sur cette opération. En conséquence, un montant de **- 116 450 €** peut donc être désaffecté pour être transféré aux travaux du Palais des Sports.

Maintenance des équipements de sport professionnel : + 116 450 €

Il s'avère nécessaire de réaliser des travaux indispensables à la mise en conformité de l'éclairage sportif de la salle annexe conformément à la réglementation de la Fédération Française de Basket-Ball. L'éclairage actuel est bien inférieur aux normes édictées par la fédération et pourrait porter préjudice au SLUC dont l'équipe évolue à l'échelle nationale. Le passage en LED de l'éclairage permettra d'une part d'être en conformité avec la législation, et d'autre part de pouvoir réaliser des économies en termes de consommation d'électricité.

DEPENSES : - 31 340 €

DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE : - 31 340 €

Opération maintenance de l'immobilier universitaire

L'immeuble accueillant les étudiants du GEC, cours Léopold à Nancy étant vendu, le solde des crédits de maintenance du bâtiment ne sera pas consommé. Ces crédits peuvent donc être virés vers le budget de la Plateforme SVS, équipement qui nécessite lui, des réparations et adaptations fonctionnelles importantes, avec notamment le remplacement de vannes, la reprise de fuites diverses, le changement du sècheur d'air et la remise à niveau de l'installation d'eau osmosée.

DEPENSES : - 364 000 €

AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (- 364 000 €)

Opération Mise en conformité accessibilité des bâtiments

La mise en accessibilité du palais des sports Jean Weille sera réalisée courant 2021, les facteurs conjoncturels ayant provoqué un retard de programmation. Il est désaffecté – **364 000 €**.

DEPENSES : + 258 340 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : + 258 340 €

Opération Immobilier économique

Pour des raisons de sécurité liées au désenfumage du site, mais également pour des raisons fonctionnelles dues à des problématiques de débordement des cuves de l'équipement, il convient d'engager des travaux urgents de maintenance sur le site SVS pour un montant complémentaire de **+ 12 000 €**. Les travaux envisagés visent notamment à mettre aux normes le réseau d'assainissement du bâtiment, à améliorer le traitement des eaux usées à l'origine de pollutions olfactives importantes et à traiter le problème urgent du désenfumage. Une enveloppe de **+ 31 340 €** vient abonder ces travaux, issue des crédits du GEC transférés.

Par ailleurs, dans le cadre de la vente du Marché de Gros au groupement LCR, des travaux de dévoiement de réseaux doivent être réalisés pour un montant de **+ 115 000 €** par la Métropole, conformément aux prescriptions actées dans les documents notariés.

Enfin, face au succès de la pré-commercialisation des espaces du bâtiment Totem pris à bail en l'état de futur achèvement par le Grand Nancy auprès de SOLORINVEST suite à la délibération n° 14 du Conseil métropolitain du 18 octobre 2018, il a été décidé au Conseil métropolitain du 12/11/2020 de prendre à bail des espaces supplémentaires au sein de ce même bâtiment afin de répondre aux besoins des start up locales. Il faut préciser que le cahier des charges du label Métropole French Tech attribué au projet LORNTECH porté par le Sillon Lorrain, en collaboration avec le Grand Nancy, demandait notamment de disposer d'un bâtiment dédié (appelé "bâtiment Totem"), lieu incontournable d'animation et de rassemblement de l'écosystème numérique. Aussi, il est nécessaire de prévoir une enveloppe supplémentaire totale de crédits de **+ 100 000 €** afin de pouvoir agencer et équiper ces espaces de bureaux et en réseau internet et bornes WIFI.

BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS – SECTION D'INVESTISSEMENT

DETTE

DEPENSES : + 16 500 €

Il y a lieu de revaloriser de **+ 16 500 €** l'inscription initiale de dette afin de rembourser une échéance d'un nouvel emprunt auprès de la Banque Postale.

RECETTES : + 424 500 €

Les mouvements budgétaires inscrits dans cette décision modificative permettent d'affecter **+ 424 500 €** d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est porté à 1 400 060 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : - 11 883 340 €

RECETTES : - 11 883 340 €

DETTE

DEPENSES : + 56 660 €

Il y a lieu de revaloriser de **+ 56 660 €** l'inscription initiale de dette afin de rembourser une échéance d'un nouvel emprunt auprès de la Banque Postale.

RECETTES : - 7 854 973 €

Les mouvements budgétaires inscrits dans cette décision modificative permettent de désaffecter **- 7 854 973 €** d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 10 913 245 €.

TRANSPORTS URBAINS

Opération investissements contractuels DSP mobilité (- 7 793 732 €)

Les acquisitions de matériel sont reportées sur 2021 (**- 6 358 732 €**) pour partie en raison de la crise sanitaire. Une enveloppe de crédits est redéployée pour des travaux d'urgence du Viaduc Kennedy et les travaux du TVR.

Il est également désaffecté **- 1 800 000 €** de matériel informatique au titre du développement d'une application de suivi de la qualité du réseau de transport public et **- 460 000 €** d'études de déplacements, ces opérations ayant pris du retard.

Sur le programme prévisionnel d'investissement du Déléguataire, il y a lieu de revaloriser de **+ 825 000 €** l'enveloppe budgétaire pour payer les travaux de remise à niveau technique du TVR, nécessaires en raison du décalage des travaux du Nouveau Tramway.

Opération Développement des Usages (+ 1 033 732 €)

DEPENSES : + 1 033 732 €

Des crédits supplémentaires pour **+ 770 000 €** sont nécessaires pour procéder aux travaux d'urgence sur la plateforme du TVR au niveau du viaduc Kennedy, afin d'assurer la continuité du service et **+ 168 732 €** à l'acquisition auprès de Solorem du parking relais dans le cadre de la Zac Pie 10.

Par ailleurs, suite à une consultation rendue nécessaire dans le cadre de l'exploitation de la Halle tram et à l'issue des résultats d'expertises sur le bâtiment, **+ 95 000 €** sont budgétés pour remédier à des désordres et fuites sur la toiture.

RECETTES : - 769 467 €

Compte tenu de l'état d'instruction du dossier sur l'opération de la ligne 3, la recette d'équipement de l'Etat prévue au BP 2020 est à désaffecter pour **- 769 467 €**.

NOUVEAU TRAMWAY

Opération Nouveau Tramway (- 5 180 000 €)

DEPENSES : - 5 180 000 €

Le projet du Nouveau Tramway fait l'objet de nouvelles réflexions et concertations. Les études de maîtrise d'œuvre, des installations, matériels et outillage ont en conséquence été engagées à un rythme moins soutenu, ce qui conduit à désaffecter **- 5 180 000 €** du BP 2020 sur 10,4 M€ inscrits. L'autorisation de programme sera prolongée et ajustée au BP 2021 en fonction du nouveau calendrier.

RECETTES : - 3 258 900 €

Dans le cadre du marché d'étude sur les effets du Projet de renouvellement de la ligne 1 sur la santé, les particules et la qualité de vie, suite à un rescrit fiscal, il convient de régulariser des mandats à hauteur de **+ 41 100 €** de 2019 afin de reverser la TVA récupérée à tort sur ceux-ci. Il s'agit d'émettre un titre pour annuler les 2 mandats de 2019.

Comme pour les dépenses il y a lieu de désaffecter **- 3 300 000 €** de recettes au titre des remboursements d'avances sur travaux justifiés.

Opérations d'ordre

DEPENSES : - 5 000 000 €

RECETTES : - 5 000 000 €

Les opérations d'ordre liées aux doubles comptes des travaux justifiés dans le cadre des opérations réalisées sous mandat du nouveau tramway sont désaffectées en dépenses comme en recettes à hauteur de **- 5 000 000 €**.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : - 106 040 €

RECETTES : + 1 193 386 €

FISCALITE ET DOTATIONS

DEPENSES : + 100 000 €

L'enveloppe budgétaire des dégrèvements de taxe sur les surfaces commerciales a été valorisée à hauteur de 40 000 € lors du vote du budget. Cependant depuis le mois d'août, plus de 60 000 € de remboursement ont été accordés par la Direction Départementale des Finances Publiques et d'autres demandes peuvent encore être transmises sans que la Métropole ne puisse les anticiper. Ainsi, il est proposé de revaloriser l'enveloppe initiale à hauteur de **100 000 €** afin de permettre le remboursement d'éventuelles demandes au cours des mois de septembre à décembre. Ces montants pourraient être plus nombreux du fait de la crise sanitaire.

RECETTES : + 170 000 €

Après calcul de l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 2020 sur les dépenses de 2019, la prévision peut être revalorisée de **+ 170 000 €** pour les recettes de fonctionnement (compte 744) portant la prévision budgétaire du produit de FCTVA à 1 570 000 €.

AUTRES PARTICIPATIONS

DEPENSES : + 20 000 €

En application de la délibération de Conseil n° 9 du 10/09/20, la Métropole du Grand Nancy a décidé de verser un soutien de **+ 20 000 €** à Cités Unies France, suite aux explosions survenus à Beyrouth le 4 août dernier, afin d'agir aux côtés des partenaires libanais au service d'une action en aval de l'urgence humanitaire et complémentaire de l'aide internationale de la compétence des Etats. Le périmètre de cette aide sera ciblé de façon à ce qu'il puisse avoir un effet levier, notamment en aidant Beyrouth et les municipalités autour de Beyrouth à faire face aux besoins sociaux et humains.

AUTRES

DEPENSES : + 25 000 €

Une enveloppe complémentaire de **+ 25 000 €** est nécessaire pour permettre le règlement du marché d'assistance de recherche de marges de manœuvre financières.

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

DEPENSES : + 4 320 €

RECETTES : + 313 820 €

Dans le cadre de l'exposition « Secrets de Fabriques » au musée de l'Histoire du Fer à Laneuveville-devant-Nancy et Jarville-la-Malgrange, un état des lieux contradictoire a permis de constater qu'un plateau d'une des tables de manipulation de l'exposition était fendu. En conséquence, il convient d'inscrire **+ 4 320 €** pour la fabrication d'un nouveau plateau, opération remboursée intégralement par l'assurance du Grand Nancy.

Le Muséum Aquarium de Nancy a quant à lui bénéficié d'une augmentation des entrées et des ventes de la boutique par rapport à 2019, année durant laquelle il a été fermé 8 mois pour travaux. Aussi, il convient d'inscrire des recettes supplémentaires pour un montant de **+ 65 000 €** : + 35 000 € de droits d'entrées et + 30 000 € de ventes en boutique.

Dans le cadre de l'avenant à la convention avec l'Université de Lorraine entériné au Conseil du 31 janvier 2020, une participation annuelle est versée par l'Université de Lorraine. Celle-ci, d'un montant de **+ 183 000 €**, correspond au transfert des crédits destinés aux actions de diffusion de la culture scientifique et technique, et au recrutement ponctuelle d'étudiants pour des missions d'accueil des visiteurs et de médiation scientifique ; ainsi que l'intégration par voie de détachement de 3 agents de l'Université de Lorraine pour une gestion optimisée.

Plusieurs subventions sont ou seront attribuées cette année à la Métropole en faveur d'actions culturelles au Muséum-Aquarium ou au musée de l'Histoire du Fer. Il s'agit d'une subvention de **+ 32 000 €** du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour la poursuite du récolement et de l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.

A ceci s'ajoutent une subvention de **+ 2 500 €** du Ministère de la Transition Ecologique et une subvention de **+ 10 000 €** sollicitée auprès de la Direction des Affaires Culturelles du Grand Est pour la mise en valeur du patrimoine du château de Montaigu et des collections qui y sont conservées. Cette dernière subvention porte sur la contribution aux frais de personnel pour l'accueil et les visites.

Enfin une recette de **+ 11 000 €** est inscrite au titre de la contribution du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) dans le cadre de la mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain (PATSTEC) confiée au Pôle muséal, ainsi que **+ 6 000 €** pour annuler partiellement un mandat de l'exercice antérieur sur une commande de livres.

SPORTS LOISIRS

RECETTES : + 10 000 €

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle nautique conduits boulevard d'Austrasie, un mandat a été émis en 2015 pour le règlement d'une taxe d'aménagement d'un montant de 9 591 €. La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a procédé cette année au remboursement de cette somme indûment versée suite à une réclamation, justifiant ainsi une inscription supplémentaire de **+10 000 €**.

RESSOURCES – DEPENSES DE STRUCTURE

RECETTES : + 13 000 €

Suite à une annulation partielle d'un mandat de l'exercice 2019 sur une facture EDF concernant le refuge du chenil chatterie, il y a lieu de prévoir **+ 13 000 €** de recettes.

DEPENSES : - 260 000 €

CENTRES TECHNIQUES : - 70 000 €

Le prix des carburants se maintient dans une fourchette basse, ce qui permet une diminution de **- 70 000 €** des crédits alloués.

PROPRETE VOIRIE – ESPACES VERTS : - 190 000 €

L'hiver extrêmement doux a limité le nombre d'intervention de viabilité hivernale et libéré des crédits tant sur la fourniture de sel **- 50 000 €**, l'alimentation **- 10 000 €** que sur les dépenses de personnel affectées aux communes **- 100 000 €**.

Par ailleurs, les prestataires ont été moins sollicités pendant la période de confinement, ce qui permet de désaffecter **- 30 000 €** de crédits d'entretien de voiries.

MAINTENANCE VOIRIE

RECETTES : + 512 000 €

Les réparations effectuées sur le domaine public à la suite d'accidents de la circulation ou d'actes de vandalisme sont refacturées au tiers identifié à l'origine de la dégradation ou à son assureur. Les recettes sont ajustées à **+ 50 000 €** selon les prestations réalisées en 2020.

L'application de la nouvelle grille tarifaire relative aux occupations du domaine public conjugué à un recensement des situations ouvrant droit à perception de ces redevances génère une augmentation significative des recettes de **+ 152 000 €** et de **+ 310 000 €** sur les opérateurs de téléphonie (location de fourreaux, armoires de rue...).

DECHETS MENAGERS

RECETTES : + 21 000 €

Les réparations effectuées sur le domaine public sont refacturées au tiers identifié à l'origine de la dégradation ou à son assureur. Les recettes sont ajustées à **+ 21 000 €** selon les prestations réalisées en 2020.

ENERGIE ET CLIMAT

RECETTES : + 125 000 €

Le 20 décembre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé la mise en place d'un nouveau contrat de concession avec ENEDIS pour la partie distribution d'électricité et EDF pour la partie fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente. Il prend notamment en compte des enjeux liés à la transition énergétique, et permet d'orienter les actions des concessionnaires à travers un schéma directeur et des programmes pluriannuels d'investissement. Le contrat a également modifié les méthodes de calcul des redevances de concession, entraînant une hausse de la redevance d'investissement en 2020 (**+ 125 000 €**).

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

ASSAINISSEMENT

RECETTES : + 65 000 €

Le parc automobile de la Métropole compte un certain nombre de véhicules et matériels ayant atteint 12 ans d'âge ou un kilométrage supérieur à 150 000 km. L'état général de certains véhicules leur permet d'être proposés à la vente en l'état à toute personne physique ou morale intéressée. Les recettes sont ajustées selon les ventes réalisées en 2020 à hauteur de **+ 65 000 €**.

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : + 167 382 €

RESEAUX DE TELECOMMUNICATION (+ 167 382 €)

Les recettes de locations de fourreaux 2020 sont en augmentation du fait d'une croissance des linéaires loués par les opérateurs nationaux pour raccorder leurs clients dans les zones d'habitation récemment intégrées au domaine public métropolitain. Le délégataire, Covage, continue aussi ses extensions par le raccordement des clients industriels. Une enveloppe budgétaire de **+ 167 382 €** est à revaloriser au titre de l'exercice 2020.

RECETTES : + 80 000 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (+ 80 000 €)

Il existe à ce jour plus d'occupants que prévus sur site du Marché de gros. Les recettes sont donc un peu plus importantes que prévues par rapport au budget primitif et aux engagements de début d'année. Une revalorisation supplémentaire des recettes de **+ 80 000 €** peut être inscrite en complément pour le site du Marché de Gros.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : + 295 320 €

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS (+ 295 320 €)

La participation de la Métropole au Syndicat Mixte des Transports Suburbains s'élève à 1 219 320 € en 2020 alors que la prévision budgétaire est de 1 200 000 €. La Métropole a déjà mandaté les 1,2 M€ prévus au budget au mois de mai. Il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour un montant de **+ 19 320 €** afin de permettre le paiement du solde de la participation de la Métropole au SMTS.

L'enveloppe budgétaire relative aux remboursements des personnels logés ou transportés doit être revalorisée afin de pouvoir prendre en charge les demandes de remboursements émises par les organismes. Ainsi, il est proposé un complément de budget au titre de la restitution de la taxe de versement transport à hauteur de **+ 6 000 €**.

Par ailleurs, afin de favoriser le recours au transport public et de redynamiser le centre ville, il a été décidé :

- la stabilité 2020 de la grille tarifaire : perte de recettes prévisible de **120 000 €**,
- la mise en place de la gratuité le week-end à compter de décembre : perte de recettes prévisible **150 000 €** compensées par la contribution forfaitaire.

RECETTES : - 485 817 €

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS (- 485 817 €)

Il s'agit d'inscrire la subvention versée par Vertigo pour un montant de **+ 66 883 €** pour la location de batteries des minibus électriques.

Par ailleurs, la prévision budgétaire relative au produit des cessions d'éléments d'actif a été inscrite pour passer des écritures de cessions. Or au regard des dépenses réalisées, il s'agit de dépenses de fonctionnement et non d'investissement. Aussi, il y a lieu de désaffecter cette recette de **- 552 700 €**.

III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES

1 – OPERATIONS REELLES

A. Opérations liées aux échanges fonciers

BUDGET PRINCIPAL

L'instruction comptable M57 impose de comptabiliser les immobilisations acquises et cédées par voie d'échanges (terrains, immeubles, œuvres d'art, ...) au moyen d'écritures réelles et d'ordre équilibrées en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement, et ce afin de valoriser les immobilisations concernées dans l'inventaire du Grand Nancy.

Conformément à la délibération de Conseil n° 35 du 09/12/2016 et à l'acte notarié signé le 28/09/2018, le présent échange foncier porte sur une emprise d'environ 3 477 m² cadastrée section AK n° 37p et située sur le site de l'aéropôle du Grand Nancy. En échange, la Société AUCHAN cède à la Métropole du Grand Nancy la parcelle cadastrée section AL n° 12, d'une superficie totale de 1 326 m², située lieu-dit "Près de l'Etang" à Tomblaine.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
515.1	2115	127	320	1 €	515.1	024	127	320	1 €
				1 €					1 €

B. Opérations liées au solde du compte « dépôts et cautionnements versés »

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES

La gestion locative des ateliers artisanaux de Jarville et Pulnoy a été confiée à la société ADVENIS en charge d'encaisser les loyers, charges et dépôts de garantie versés puis remboursés aux occupants. Le Grand Nancy régularise ces recettes par l'émission de titres et par des mandats en dépenses au profit de son prestataire. Cependant, certaines recettes de dépôts de garantie ont été émises à tort. Aussi, il convient de régulariser le compte 673 « titres annulés » en dépenses et le compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » pour solde.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
04	673		250	10 000 €	04	165	14	250	10 000 €
				10 000 €					10 000 €

BUDGET ANNEXE CENTRE DE CONGRES

Par délibération de Conseil n° 27 du 19 décembre 2014, le Grand Nancy a approuvé l'intégration dans son patrimoine de l'intégralité du bilan de l'association Lorraine Congrès suite à sa dissolution.

Le Grand Nancy a notamment intégré des dépôts et cautionnements versés comptabilisés au compte 275 qu'il convient désormais d'apurer du fait de leur ancienneté. A ce jour, ce compte s'élève à 192,20 € dans la comptabilité de la trésorerie de Nancy municipale. Aussi il y a lieu de solder le compte 275 par l'émission d'un mandat au compte 658 « charges diverses de gestion courante » et d'un titre au 275 « dépôts et cautionnements versés ». Cette régularisation est équilibrée par autofinancement.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
01	658		320	193 €	01	275	1	320	193 €
				193 €					193 €

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
01	023		320.OR	-193 €	01	021		320.OR	-193 €
				-193 €					-193 €

c. Opérations réelles relatives à la participation des budgets annexes eau et assainissement au remboursement de l'annuité de la dette contractée pour l'acquisition de l'immeuble Chalnot

Depuis la délibération de Conseil n° 10 du 25 novembre 2011, une participation des budgets annexes eau et assainissement au remboursement de l'annuité de la dette contractée par le budget principal pour l'acquisition de l'immeuble Chalnot est enregistrée chaque année. Cette participation a été calculée au prorata de la surface occupée et s'élève à 67 678 € par an pour les deux budgets annexes.

La participation annuelle de chaque budget est ensuite évaluée proportionnellement aux charges de personnel supportées par les budgets annexes concernés l'année n-1. La participation du budget eau s'élève ainsi à **30 883 €** pour l'année 2020 et celle du budget de l'assainissement à **36 795 €**.

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
020.1	1328.8	256	320	67 678 €
				67 678 €

BUDGET ANNEXE EAU

DEPENSES			
S/fonction	Article	Service	DM 2
	6742	320	30 883 €
			30 883 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

DEPENSES			
S/fonction	Article	Service	DM 2
	6742	320	36 795 €
			36 795 €

D. Opérations réelles relatives à la refacturation des frais d'administration par le budget principal aux budgets annexes

Les frais d'administration générale sont calculés chaque année :

- en identifiant le montant des dépenses d'administration générale supportées par le budget principal l'année précédente. Au regard de l'instruction comptable M57, il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement de la fonction 0 « Services généraux », à l'exclusion des chapitres « 014 Atténuations de produits » et « 66 Charges financières », et des subventions d'équilibre aux budgets annexes.
- en affectant ce montant à chaque budget au prorata des effectifs, mesurés en « Equivalents Temps-Plein », par rapport aux effectifs totaux de la Métropole.

Le montant définitif des dépenses d'administration générale supportées par le budget général n'étant connu qu'à la clôture des comptes 2019, et donc après le vote du budget primitif, il est nécessaire d'ajuster en DM les prévisions du budget primitif relatives à des refacturations.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

DEPENSES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
01	6287.1		320	23 993 €
				23 993 €

E. Contribution à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales

En application du décret du 24 octobre 1967 et des circulaires des 9 novembre 1967 et 5 janvier 1970 ainsi que de la délibération du Conseil de District du 21 janvier 1969 modifié par délibération du 30 mars 1979, une contribution au traitement des eaux pluviales est comptabilisée chaque année sur le budget principal au bénéfice du budget annexe assainissement. Ce montant est réévalué chaque année. Afin d'enregistrer la contribution 2020 qui s'élève à 2 504 640 €, il convient d'augmenter les prévisions du budget primitif en dépenses à hauteur de + 4 640 € TTC pour le budget principal, correspondant à une recette HT de 4 218 € pour le budget annexe assainissement.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
734	6558.1		320	4 640 €
				4 640 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
	7063		320	4 218 €
				4 218 €

F. Opérations liées à la régularisation de comptes de tiers

BUDGET PRINCIPAL

Conformément au plan comptable M57, les travaux pour compte de tiers doivent être équilibrés en dépenses et en recettes à la fin de l'opération, le tiers pour lequel le Grand Nancy effectue des travaux remboursant l'intégralité de la prestation.

Or il s'avère que les programmes 2 et 336, portant respectivement sur du matériel informatique (27 388 €) et des travaux de câblage (1 178 €), ne sont pas équilibrés malgré leur ancienneté. En effet, les écritures datent de 2003 et 2004 et il convient désormais de les équilibrer définitivement.

Après consultation du comptable public, il y a lieu d'émettre pour chaque programme, un mandat au compte 458156001 et un titre au 75888.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
020.3	458156001	2	320	27 388 €	020.3	75888		320	28 566 €
020.3	458156001	336	320	1 178 €					
				28 566 €					28 566 €

2 – OPERATIONS D'ORDRE

A. Opérations d'ordre relatives au portage foncier avec EPFL

BUDGET PRINCIPAL

Conformément à la délibération du Bureau métropolitain du 08/10/2020, il s'agit de porter l'inscription des écritures d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, relative au portage foncier par l'E.P.F.L., lors de l'acquisition de parcelles sur le site des friches du réseau ferré de France (RFF) à Jarville Heillecourt.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
581	2111	586	253.OP	2 131 764 €	581	16876	586	253.OP	2 131 764 €
				2 131 764 €					2 131 764 €

B. Opérations d'ordre relatives aux amortissements

La Métropole du Grand Nancy poursuit son travail de fiabilisation des comptes d'immobilisation, dans un objectif d'amélioration de sa qualité comptable.

Ce travail de fiabilisation conduit à procéder à certaines régularisations sur les prévisions d'amortissements du budget transports, suite à la réintégration de biens et donc la réévaluation des bases d'amortissement. C'est pourquoi, afin de constater comptablement les amortissements à réaliser au titre de l'exercice 2020, il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif. Il est à noter que ces montants sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire du budget annexe.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	6811		320.OR	4 446 060 €	01	28138		320.OR	140 000 €
						28151			981 000 €
						28153			2 883 000 €
						28157			112 000 €
						28182			55 060 €
						28188			275 000 €
				4 446 060 €					4 446 060 €

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
01	023		320.OR	-4 446 060 €	01	021		320.OR	-4 446 060 €
				-4 446 060 €					-4 446 060 €

c. Opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions d'investissement perçues par le Grand Nancy

Lorsqu'une subvention d'investissement perçue par le Grand Nancy finance un bien amortissable, cette subvention fait également l'objet d'un dispositif d'amortissement, prenant la forme d'un titre au compte 777 « quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » et d'un mandat sur une déclinaison du compte 139 « subventions d'investissement inscrites au compte de résultat ». Cette écriture comptable a pour conséquence de financer une fraction de la dotation aux comptes d'amortissement et donc de réduire le coût budgétaire réel d'amortissement.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	13911		320.OR	10 000 €	01	777		320.OR	10 000 €
				10 000 €					10 000 €

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	13918		320.OR	4 000 €	01	777		320.OR	4 000 €
				4 000 €					4 000 €

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
01	023		320.OR	4 000 €	01	021		320.OR	4 000 €
				4 000 €					4 000 €

d. Opérations d'ordre relatives aux acquisitions à titre gratuit

BUDGET PRINCIPAL

Les instructions comptables M57 et M49 imposent de comptabiliser les immobilisations acquises à titre gratuit (terrains, immeubles, œuvres d'art, ...) au moyen d'écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes d'investissement, et ce afin de valoriser les immobilisations concernées dans l'inventaire du Grand Nancy. L'écriture d'acquisition à titre gratuit se traduit par une dépense sur le compte 21 concerné sur la base du montant valorisé et une recette sur un compte 13, s'assimilant ainsi à une subvention reçue.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
844	2111	372	320.OP	5 000 €	844	1328	372	320.OP	5 000 €
314.1	2161	741	320.OP	94 800 €	314.1	1328	741	320.OP	94 800 €
				99 800 €					99 800 €

E. Transfert des comptes 2031 en comptes 21

BUDGET PRINCIPAL

Les frais d'études engagés en vue de déterminer la faisabilité d'un investissement (comprenant notamment les frais d'ingénierie et d'architecte) sont imputés au compte 2031 « frais d'études ». Ces frais ne sont pas éligibles au FCTVA.

Pour rendre la dépense éligible au FCTVA, une fois que les travaux sont certains, il y a lieu de réaliser une opération d'ordre budgétaire par l'émission d'un titre au compte 2031 et d'un mandat au compte 21 ou 23 correspondant à la nature des travaux.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
510.2	2151	161	320.OP	70 000 €	510.2	2031	161	320.OP	70 000 €
62.1	2111	425	320.OP	20 000 €	62.1	2031	425	320.OP	20 000 €
515.7	2151	600	320.OP	5 000 €	515.7	2031	600	320.OP	5 000 €
844	2151	637	320.OP	56 000 €	844	2031	637	320.OP	56 000 €
				151 000 €					151 000 €

3 – OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

A. Cession à titre onéreux – appartement rue de Bastogne

Il convient de constater budgétairement la sortie de patrimoine du dernier appartement rue de Bastogne à Vandoeuvre-lès-Nancy. Pour rappel, l'ensemble immobilier avait été acquis sur le budget annexe de l'eau ; c'est par conséquent sur ce budget que la cession doit être comptabilisée. Des crédits ont ainsi été prévus au budget primitif 2020 sur le budget annexe de l'eau. Or quelques aménagements ont également été réalisés sur le budget principal pour une valeur de 2 681,90 €. Aussi il y a lieu d'annuler les mouvements émis sur le budget principal et de les réémettre sur le budget annexe pour constater la cession sur le budget adéquat.

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
551	21352	113	320	2 682 €
				2 682 €

BUDGET ANNEXE EAU

DEPENSES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
	21311	8181	320	2 682 €
				2 682 €

Opérations d'ordre

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
	675		320.OR	2 682 €		21311	8181	320.OR	2 682 €
				2 682 €					2 682 €

B. Dépréciation des actifs circulant

Le code général des collectivités territoriales a retenu comme une dépense obligatoire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Les crédits budgétaires correspondants ont donc été inscrits au budget primitif 2020. De même, les reprises sur provisions correspondantes aux admissions en non-valeur ont également été inscrites au budget, dans l'hypothèse d'une évaluation de la provision par la méthode classique.

Cependant, compte tenu du nombre important de créances à provisionner, et en application des possibilités offertes par la réglementation, il est préférable d'opter pour une méthode statistique d'évaluation des provisions pour créances douteuses. Avec cette méthode, il n'y a pas de reprises correspondant aux admissions en non-valeur. Il y a donc lieu de corriger les provisions budgétaires liées à ces reprises qui s'enregistrent par une opération d'ordre budgétaire sur le budget principal et par une opération d'ordre semi-budgétaire sur les budgets annexes eau et assainissement.

BUDGET PRINCIPAL

Opérations d'ordre

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	4912		320.OR	-80 000 €	01	7817		320.OR	-80 000 €
				-80 000 €					-80 000 €

BUDGET ANNEXE EAU

Opérations d'ordre semi-budgétaires

RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM 2
	7817	320	-173 000 €
			-173 000 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Opérations d'ordre semi-budgétaires

RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM 2
	7817	320	-97 000 €
			-97 000 €

**IV – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS
L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS :
DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE**

SECTION D’INVESTISSEMENT :

VIREMENTS DE CREDITS A L’INTERIEUR D’UNE MEME AP

D’UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE

AU SEIN DE LA MEME OPERATION

Le Conseil métropolitain a adopté un règlement budgétaire et financier qui introduit la notion d'opérations aux nouvelles autorisations de programme et qui apporte un découpage plus fin à travers la déclinaison du Projet d'Agglomération.

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil métropolitain, lors d'une décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Opération	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Espaces naturels sensibles	30 000	de vers	78.1	2312 2128	agencements et aménagements terrains autres agencements et aménagements	482	île du Foulon	616
Equipements et matériels du siège de la Métropole	-120 000 -140 000 63 600 196 400	de de vers vers	020.1	2138 2051 2031 21838	autres constructions concessions et droits similaires frais d'études autres matériel informatique	698 2 698 2	photographie aérienne matériel informatique photographie aérienne matériel informatique	302
Opérations spécifiques musées - CNR	-478 010 -48 000 432 400 93 610	de de vers vers	314.1 314.1 314.2 314.2	21351 2188 2313 2313	bâtiments publics autres constructions constructions	817 741 713 749	rénovation musée histoire fer projet d'intérêt régional - 3M remplacement huisseries du museum restructuration locaux museum	600CST 270 600CST 600CST
Opérations spécifiques de l'aquapôle	-21 000 -6 700 27 700	de de vers	323	21351 21351 2313	bâtiments publics bâtiments publics constructions	679 680 327	tour de plongée de Gentilly réhabilitation piscine de Vandoeuvre rénovation locaux bureaux Gentilly	600P
Opérations spécifiques de l'aquapôle	140 000	de vers	323	2313 21351	constructions bâtiments publics	743	consolidation toiture piscine de gentilly	600P
Sécurité prévention des risques	-129 200 110 000 19 200	de vers vers	18	21568 458100478 2031	autre matériel et outillage d'incendie opération s/mandat syst. vidéotranquillité frais d'études	478 478 762	système vidéotranquillité système vidéotranquillité plan de continuité d'activité	670
Quartiers prioritaires	30 000	de vers	515.4	2315 21351	installations, matériel outil. Techniques bâtiments publics	350	Anru : site Plateau	660 600PAT
Meurthe	39 000	de vers	76.1	2031 21538	frais d'études autres réseaux	92 95	aménagement plaines de Meurthe améngt Meurthe maintenance ouvrage	420
Ecologie urbaine	95	de vers	78.1	202 2128	frais d'études, d'élaboration modification autres agencements et aménagements	666	diagnostic agricole dans le cadre du Pluc	616
Opérations annuelles sur voiries secondaires	1 700	de vers	844	2315 2111	installations, matériel outil. Techniques terrains nus	12	voiries secondaires	700 253
Acquisition de véhicules	12 000	de vers	020.2	215738 2051	autre matériel et outillage de voirie concessions et droits similaires	297	véhicules des centres techniques	707
Stockage des données	140 000	de vers	020.3	21318 204182	autres bâtiments publics bâtiments et installations	770	data center	300 600SUBV
Maintenance de l'aquapôle	3 000	de vers	323	21838 2051	autres matériel informatique concessions et droits similaires	421	billetterie et accès	302
Nancy grand cœur	36 000	de vers	515.2	2031 2111	frais d'études terrains nus	272 731	secteur gare constr nouvelle caserne des pompiers	203 253
Circulation	-8 000 2 046 5 954	de vers vers	847.1	2051 2188 2152	concessions et droits similaires autres installations de voirie	20 20 21	matériel p/signalisation & circulation matériel p/signalisation & circulation travaux de circulation & signalisation	730
Maintenance musées - CNR	3 500	de vers	314.2 314.1	21351 2316	bâtiments publics restauration collections œuvres d'art	75 807	mobilier et matériel p/museum aquarium restauration œuvres et objets d'art	272 270

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Opération	Montant	Budget transports	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Nouveau tramway	41 100	de vers	03	2315 2031	installations matériel outillage technique frais d'études	40 111	nouveau tramway avenir ligne 1 TCSP	720

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

**VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CR
D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE**

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Piscines	5 000	de vers	323	6283 65888	frais de nettoyage des locaux autres	350P 350REGP
Sécurité	15 600	de vers	18.1	6581 6132	redevances pour concessions, brevets, ... locations immobilières	670 302
Habitat et rénovation urbaine	-1 200 -1 440 2 640	de de vers	552.1	6233 6185 65748.99	foires et expositions frais de colloques et séminaires subvention à l'UNPI	640 640 640SUBV

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Centre de responsabilité	Montant	Budget Transports	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Transports et déplacements	30 000	de vers	03 01	6156 6411	maintenance salaires, appointements, commissions de base	720 100